EMPLOI-QUÉBEC

TECHNIQUE D'APPAREILS AU GAZ

CLASSE 3
PROPANE

(TAG-3P)

01-1106-P (05-2015)

LA QUALIFICATION OBLIGATOIRE

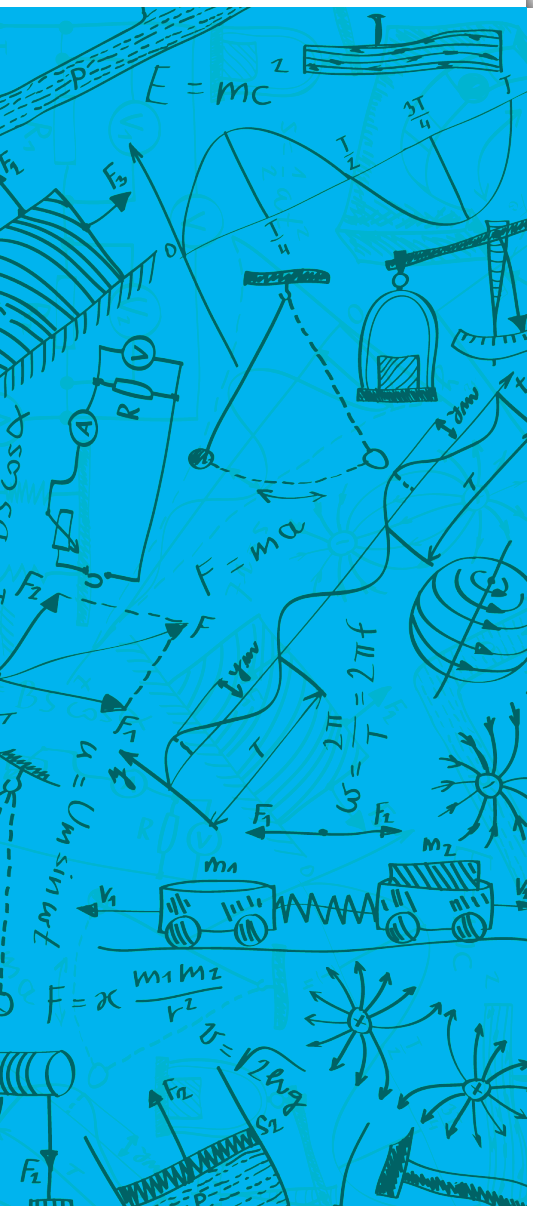

GUIDE D'APPRENTISSAGE

Québec

TECHNIQUE D'APPAREILS AU GAZ

CLASSE 3
PROPANE

(TAG-3P)

01-1106-P (05-2015)

RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

Prénom et nom *(en caractères d'imprimerie)*

Numéro de dossier

Ce guide est la propriété de l'apprenti ou de l'apprentie et il atteste la réalisation de son programme d'apprentissage. En tout temps, il peut être réclamé par un représentant ou une représentante d'Emploi-Québec et peut servir de référence même après l'obtention du certificat de qualification.

AVIS

- L'apprentissage et l'exercice des tâches décrites dans ce guide sont sujets à des obligations légales. Veuillez consulter la section « Cadre légal et administratif », dans la Partie 3, pour vous assurer de vous conformer à la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).
- Ce guide constitue, avec l'*Aide-mémoire du compagnon ou de la compagne* et les formulaires *Démarche de qualification professionnelle* et *Suivi de la démarche de qualification professionnelle*, le livret d'apprentissage prescrit dans les règlements. Ces documents sont insérés dans la couverture arrière du guide. Pour plus de détails, voir la section « Présentation des formulaires » dans la Partie 3 du guide.
- Le terme « compagnon » ou « compagne » désigne la personne qui supervise l'apprenti ou l'apprentie* et qui atteste sa maîtrise des éléments de qualification. En vertu de la réglementation, le compagnon ou la compagne doit être titulaire du certificat de qualification requis pour effectuer les travaux sur lesquels porte l'apprentissage, et la personne en apprentissage doit avoir une carte d'apprenti en règle.
- Ce guide n'a pas pour objectif de dicter des méthodes ou une organisation du travail dans les entreprises. Il vise à assurer le développement des compétences des personnes exécutant des travaux qui peuvent avoir des conséquences sur la santé et la sécurité.
- Ce guide a été réalisé par la Direction de la qualification réglementée d'Emploi-Québec, en consultation avec des représentants et des représentantes de l'industrie.

Si vous avez des questions ou désirez entrer en contact avec l'agent ou l'agente d'Emploi-Québec de votre région, veuillez téléphoner au Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP).

Case postale 100
Victoriaville (Québec)
G6P 6S4

1 866 393-0067

* L'apprenti ou l'apprentie, au sens de la Loi et de la réglementation, est une personne sur le marché du travail, âgée d'au moins 16 ans, inscrite auprès d'Emploi-Québec en vertu de règlements en vue d'apprendre un métier ou une profession selon un programme approuvé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1
PRÉSENTATION DE LA QUALIFICATION 5

- **Comment réaliser l'apprentissage et utiliser le guide**
- **Définition du métier**
- **Exigences du programme d'apprentissage**
  - Synthèse du contenu de l'apprentissage
  - Formation obligatoire
  - Sujets de lecture ou de formation recommandés pour la réussite de votre apprentissage
  - Durée de l'apprentissage

PARTIE 2
CONTENU DE L'APPRENTISSAGE 9

- **1er élément de qualification**
  - Installer et raccorder de la tuyauterie, des bouteilles et des appareils au propane de 120 kW et moins
- **2e élément de qualification**
  - Mettre en marche des appareils au propane de 120 kW et moins
- **3e élément de qualification**
  - Entretenir et réparer des appareils au propane de 120 kW et moins ainsi que toute tuyauterie de propane
- **4e élément de qualification**
  - Enlever des appareils au propane de 120 kW et moins ainsi que toute tuyauterie de propane

PARTIE 3
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 39

- **Préparation à l'examen de qualification**
- **Cadre légal et administratif**
- **Autres conditions relatives au certificat**
- **Présentation des formulaires** *(Ces formulaires sont insérés dans la couverture arrière du guide)*
  - Démarche de qualification professionnelle (01-1002)
  - Suivi de la démarche de qualification professionnelle (01-1003)

PARTIE 1
PRÉSENTATION DE LA QUALIFICATION

COMMENT RÉALISER L'APPRENTISSAGE ET UTILISER LE GUIDE

1. Prendre connaissance des grandes lignes de ce guide qui sert d'outil de suivi et de planification pour toute la durée de l'apprentissage. Le document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) vous fournit le résumé de votre parcours d'apprentissage en date d'émission du document.
2. Si ce n'est déjà fait, informer votre employeur et le compagnon ou la compagne de votre inscription à l'apprentissage.
3. Remettre à la personne qui vous accompagnera l'aide-mémoire du compagnon ou de la compagne, qui se trouve dans la documentation insérée. De plus, si cette personne le désire, elle peut télécharger, dans le site Web d'Emploi-Québec, le guide d'encadrement de l'apprentissage qui contient des suggestions sur les bonnes pratiques d'accompagnement.
4. Le programme d'apprentissage est divisé en éléments de qualification propres au certificat indiqué à la première page de ce guide. Pour vous qualifier, vous devez maîtriser les tâches des éléments de qualification décrivant la compétence recherchée (voir la section Synthèse du contenu de l'apprentissage dans les pages qui suivent).
5. Chaque tâche d'un élément de qualification comprend un ensemble de sous-tâches décrivant les gestes à faire pour accomplir votre travail.
6. Pour vous évaluer, la personne qui vous accompagne utilise les critères d'évaluation propres à chacune des sous-tâches. Elle utilise ensuite la colonne Suivi pour confirmer, par un crochet, que vous maîtrisez la sous-tâche.
7. En fonction du contexte de travail particulier de l'entreprise, il peut arriver qu'une sous-tâche ne puisse être effectuée. Dans ce cas, il faut cocher s.o. (sans objet) dans la colonne Suivi.
8. Vous devez quand même maîtriser l'élément de qualification pour assurer votre polyvalence et vous permettre de répondre à tous les besoins pouvant survenir dans l'entreprise ou au cours de votre carrière. Il n'est toutefois pas nécessaire de maîtriser toutes les tâches ou sous-tâches pour que l'élément de qualification soit considéré comme maîtrisé.
9. Lorsqu'un élément de qualification est maîtrisé, vous et la personne autorisée[1] devez signifier l'achèvement de cet apprentissage en signant l'attestation de la compétence, qui se trouve dans ce guide après la dernière tâche de chaque élément de qualification.
10. Pour pouvoir effectuer les tâches de cet élément de qualification sous supervision générale[2] vous devez le déclarer dans le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003) et le faire parvenir au Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP).
11. Vous devez aussi remplir ce formulaire et le faire parvenir au CAQP lorsque vient le moment de renouveler votre carte d'apprenti, lorsque vous souhaitez informer Emploi-Québec d'une modification à votre dossier ou lorsqu'Emploi-Québec vous demande de le faire. Par la suite, vous recevrez un nouveau document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) mis à jour.
12. Une fois que vous avez rempli votre guide, vous n'avez pas à le retourner à Emploi-Québec. Toutefois, un représentant d'Emploi-Québec peut en tout temps demander à le vérifier.

1 Il peut s'agir d'une personne titulaire du certificat de qualification visé ou d'une personne désignée par l'employeur qui a autorité sur les activités de l'apprenti ou apprentie.

2 Cela signifie que vous pouvez effectuer ces tâches sans que le compagnon ou la compagne doive rester à vos côtés.

DÉFINITION DU MÉTIER

Le certificat en technique d'appareils au gaz, classe 3 (propane) (TAG-3P), atteste que son détenteur répond à toutes les exigences lui permettant d'exécuter l'installation, le raccordement, la mise en marche initiale, l'entretien, la réparation ou l'enlèvement de tout type d'appareil approuvé au propane, de 120 kW et moins (400 000 Btu/h), y compris les accessoires et le système d'évacuation, ainsi que l'installation, le raccordement, l'entretien, la réparation, la réfection, la modification ou l'enlèvement de toute tuyauterie de propane, incluant ses accessoires, en plus de l'installation et du raccordement des bouteilles et récipients de 5,000 gallons US et moins et leurs accessoires, quelle que soit la capacité des appareils au gaz propane alimentés. L'apprentissage se déroule dans le respect des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et de préservation de l'environnement, ainsi que des codes, des lois et des règlements en vigueur applicables à cette qualification.

EXIGENCES DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Pour être admissible à l'examen de qualification en technique d'appareils au gaz, classe 3 (propane), il faut répondre aux 3 exigences suivantes :

1. Maîtriser les 4 éléments de qualification du programme d'apprentissage;
2. Avoir réussi la formation obligatoire;
3. Avoir fait un apprentissage correspondant au moins à la durée minimale prévue.

SYNTHÈSE DU CONTENU DE L'APPRENTISSAGE
(Éléments de qualification et tâches)

1. Installer et raccorder de la tuyauterie, des bouteilles et des appareils au propane de 120 kW et moins

- **A.** Planifier le travail
- **B.** Assembler, mettre en place et raccorder de la tuyauterie au propane et ses composants
- **C.** Mettre en place et raccorder des appareils au propane et leurs accessoires
- **D.** Mettre en place et raccorder des bouteilles et des réservoirs de propane d'au plus 5 000 gallons US à la tuyauterie
- **E.** Contrôler la qualité du travail
- **F.** Ranger et nettoyer le lieu de travail
- **G.** Consigner les données

2. Mettre en marche des appareils au propane de 120 kW et moins

- **A.** Vérifier tous les raccords et les accessoires des appareils et des bouteilles de propane
- **B.** Effectuer la mise en marche initiale des appareils au propane et leurs accessoires
- **C.** Consigner les données

SYNTHÈSE DU CONTENU DE L'APPRENTISSAGE
(Éléments de qualification et tâches)

3. Entretenir et réparer des appareils au propane de 120 kW et moins ainsi que toute tuyauterie de propane

- **A.** Vérifier les bouteilles, les appareils au propane, leurs accessoires ainsi que la tuyauterie
- **B.** Effectuer des travaux d'entretien sur les appareils au propane, leurs accessoires ainsi que sur la tuyauterie
- **C.** Poser un diagnostic
- **D.** Planifier le travail
- **E.** Apporter les corrections nécessaires
- **F.** Contrôler la qualité du travail
- **G.** Ranger et nettoyer le lieu de travail
- **H.** Consigner les données

4. Enlever des appareils au propane de 120 kW et moins ainsi que toute tuyauterie de propane

- **A.** Planifier le travail
- **B.** Isoler, purger et déconnecter les appareils au propane ainsi que la tuyauterie
- **C.** Enlever les appareils au propane, leurs accessoires ainsi que la tuyauterie, et les ranger ou s'en défaire
- **D.** Isoler, déconnecter et se défaire des bouteilles de propane
- **E.** Ranger et nettoyer le lieu de travail
- **F.** Consigner les données

FORMATION OBLIGATOIRE

- Notions de base sur les caractéristiques et les propriétés du propane

SUJETS DE LECTURE OU DE FORMATION RECOMMANDÉS POUR LA RÉUSSITE DE VOTRE APPRENTISSAGE

- Code d'installation du gaz naturel et du propane (B149.1) en vigueur
- Code sur le stockage et la manipulation du propane (B149.2) en vigueur
- Lecture de plans appliqués à la tuyauterie et au gaz
- Interprétation de tables et de documents techniques
- Notions sur la santé, la sécurité, l'hygiène industrielle et la protection de l'environnement
- Notions de mathématiques appliquées à la tuyauterie

DURÉE DE L'APPRENTISSAGE

Pour le certificat de qualification en technique d'appareils au gaz, classe 3 (propane) (TAG-3P), la durée moyenne d'apprentissage est d'environ 3 000 heures. Toutefois, l'apprenti peut se présenter à l'examen de qualification après un minimum de 1 300 heures, à condition d'avoir satisfait à toutes les autres exigences du programme.

La personne qui possède une expérience pertinente avant de s'inscrire au programme d'apprentissage peut demander une réduction de la durée de son apprentissage. Pour présenter une demande en ce sens, il faut remplir le formulaire *Attestation de l'expérience de travail sur les équipements de gaz*, qui se trouve dans le site Web d'Emploi-Québec.

PARTIE 2
CONTENU DE L'APPRENTISSAGE

1er ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE, DES BOUTEILLES ET DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

2e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

METTRE EN MARCHE DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

3e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENTRETENIR ET RÉPARER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

4e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENLEVER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE AU PROPANE

1er ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE, DES BOUTEILLES ET DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

TÂCHE A PLANIFIER LE TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.*
1. Interpréter le bon de travail ▪ Relève les bonnes informations	☐	☐
2. Vérifier la puissance calorifique des appareils et des accessoires ▪ Puissance calorifique conforme aux besoins, aux codes et aux normes	☐	☐
3. Vérifier les plans et les croquis ▪ Lecture et interprétation exactes des codes et des symboles	☐	☐
4. Choisir les matériaux, les tuyaux et les raccords ▪ Sélection appropriée correspondant aux codes et aux normes	☐	☐
5. Préparer et vérifier le matériel et les équipements nécessaires ▪ Outils et équipements appropriés au travail à effectuer ▪ Vérification de tous les équipements avant l'utilisation	☐	☐
6. Préparer les mesures de sécurité ▪ Mesures conformes à la réglementation et aux procédures établies ▪ Choix pertinent des systèmes de sécurité en fonction du lieu d'installation à sécuriser ▪ Port de tous les équipements de protection individuelle requis selon la situation de travail ▪ Choix judicieux du type d'échafaudage	☐	☐
7. Localiser les appareils et les équipements ▪ Repérage de l'emplacement des appareils et équipements de façon efficace pour effectuer les raccordements	☐	☐
8. Déterminer le circuit de la tuyauterie ▪ Installation des circuits selon les codes et les normes ▪ Utilisation de l'espace minimal pour les circuits	☐	☐
9. Vérifier la présence des sources d'énergie nécessaires ▪ Repérage de l'emplacement des sources d'énergie ▪ Vérification avec les instruments appropriés	☐	☐

* S.O. : sans objet

1er ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE, DES BOUTEILLES ET DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

TÂCHE A — PLANIFIER LE TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.*
10. Vérifier la disponibilité du matériel ▪ Disponibilité de tout le matériel nécessaire	☐	☐
11. Élaborer un plan de travail ▪ Plan conforme aux exigences ▪ Ordre logique d'exécution des travaux	☐	☐
12. Apporter ou coordonner la livraison des bouteilles de propane ▪ Coordination efficace ▪ Assurance de la présence de propane dans les bouteilles lors de la livraison	☐	☐
13. Coordonner le plan de travail avec les clients, le personnel, les autorités et les autres intervenants, communiquer l'information pertinente ▪ Choix des informations et des modes de communication appropriés ▪ Compte rendu fidèle de la situation ▪ Maintien de la communication tout au long des travaux ▪ Utilisation de moyens de communication appropriés à la situation ▪ Communication efficace avec les intervenants	☐	☐

Notes d'apprentissage :

1er ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE, DES BOUTEILLES ET DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

TÂCHE B — ASSEMBLER, METTRE EN PLACE ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE AU PROPANE ET SES COMPOSANTS	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Choisir les supports et les ancrages de tuyauterie ▪ Choix approprié à l'installation ▪ Choix selon les codes et les normes	☐	☐
2. Apporter les tuyaux, les raccords et les accessoires sur le lieu de travail ▪ Utilisation sécuritaire et efficace des équipements de manutention ▪ Disponibilité de tout le matériel ▪ Rangement sécuritaire et efficace du matériel	☐	☐
3. Installer des ancrages et des supports ▪ Marquage et installation des supports et des ancrages selon les codes et les normes ▪ Percements et renforcements appropriés de la structure selon les codes et les normes ▪ Préparation des coupe-feu selon les codes et les normes	☐	☐
4. Faire des percements pour le passage de la tuyauterie ▪ Conformité des percements avec les codes et les normes ainsi qu'avec les cahiers des charges et les dessins ▪ Exécution des coupe-feu selon les codes et les normes	☐	☐
5. Installer de la tuyauterie en matériaux variés, des raccords, des équipements et des accessoires ▪ Dimensionnement de la tuyauterie selon les codes et les normes ▪ Respect des techniques d'assemblage prescrites par les codes et les normes ▪ Disposition conforme aux indications, aux codes et aux normes ▪ Installation conforme aux exigences des fabricants ▪ Excavation sécuritaire et respect des codes et des normes ▪ Installation étanche et solide ▪ Installation soignée et esthétique	☐	☐

Notes d'apprentissage :

1er ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE, DES BOUTEILLES ET DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

TÂCHE C — METTRE EN PLACE ET RACCORDER DES APPAREILS AU PROPANE ET LEURS ACCESSOIRES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Déterminer le poids et le centre de gravité de l'appareil au propane à déplacer ▪ Équilibrage correct de la charge	☐	☐
2. Choisir, vérifier et utiliser l'appareil et les équipements de levage et de manutention ▪ Sélection et vérification judicieuses de l'appareil et des appareils de levage et de manutention, en fonction du poids et de la taille des équipements à lever et à déplacer ▪ Assure la sécurité du déplacement	☐	☐
3. Déplacer et positionner l'appareil au propane ▪ Déplacements précis, sans heurts et en respectant les règles de santé et sécurité ▪ Installation des supports et des ancrages appropriés ▪ Positionnement stable, de niveau, solide et esthétique ▪ Dégagements conformes aux codes et aux normes ▪ Accessibilité de l'appareil conforme aux codes et aux normes	☐	☐
4. Assurer un approvisionnement d'air suffisant pour l'appareil ▪ Approvisionnement d'air conforme aux codes et aux normes	☐	☐
5. Installer et raccorder des conduits et dispositifs de contrôle ▪ Disposition conforme aux indications, aux codes et aux normes ▪ Installation conforme aux exigences des fabricants ▪ Installation étanche et solide	☐	☐
6. Installer et raccorder le système d'évacuation des gaz de combustion ▪ Choix des matériaux en fonction des besoins, des codes et des normes ▪ Choix des équipements, des contrôles et des accessoires selon les besoins, les codes et les normes ▪ Raccordement du système d'évacuation selon les codes et les normes	☐	☐

1er ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE, DES BOUTEILLES ET DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

TÂCHE C — METTRE EN PLACE ET RACCORDER DES APPAREILS AU PROPANE ET LEURS ACCESSOIRES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
7. Effectuer le raccordement de l'appareil au réseau de propane ▪ Disposition conforme aux indications, aux codes et aux normes ▪ Installation conforme aux exigences des fabricants ▪ Installation étanche et solide	☐	☐
8. Coordonner les branchements électriques/électroniques de l'appareil ▪ Respect des instructions du fabricant, des codes et des normes	☐	☐

Notes d'apprentissage :

1er ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE, DES BOUTEILLES ET DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

TÂCHE D — METTRE EN PLACE ET RACCORDER DES BOUTEILLES ET DES RÉSERVOIRS DE PROPANE D'AU PLUS 5 000 GALLONS US À LA TUYAUTERIE	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Préparer la tuyauterie, les raccords, les accessoires et les contrôles ▪ Sélection des matériaux en fonction des besoins, des codes et des normes ▪ Dimensionnement des tuyaux selon les codes et les normes ▪ Coupe et raccordement de la tuyauterie selon les devis, les codes et les normes en vigueur ▪ Sélection des accessoires et des contrôles selon les devis, les codes et les normes	☐	☐
2. Assembler et mettre en place la tuyauterie, les raccords et les accessoires ▪ Respect des techniques d'installation et d'assemblage prescrites ou recommandées par les codes et les normes ▪ Disposition conforme aux indications, aux codes et aux normes ▪ Installation étanche et solide ▪ Installation soignée et esthétique	☐	☐
3. Vérifier la conformité de la base ▪ Disposition conforme aux indications, aux codes et aux normes	☐	☐
4. Coordonner l'installation ou installer les récipients de propane de 5,000 gallons US et moins ▪ Installation conforme aux instructions des manufacturiers, des codes et des normes ▪ Raccordements conformes selon les plans et devis et selon les codes, les normes et les instructions des manufacturiers	☐	☐
5. Mettre en ligne les bouteilles ou les récipients de propane de 5,000 gallons US et moins ▪ Ouverture de l'alimentation de propane et mise sous pression du réseau, jusqu'au robinet d'arrêt de l'appareil	☐	☐

Notes d'apprentissage :

1er ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE, DES BOUTEILLES ET DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

TÂCHE E — CONTRÔLER LA QUALITÉ DU TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Mettre le réseau sous pression ▪ Respect des procédures de mise sous pression prescrites dans les normes	☐	☐
2. Vérifier l'étanchéité du réseau ▪ Vérification complète du réseau et de ses composants ▪ Respect des exigences relatives aux essais de pression (code pour pressions et durées) ▪ Utilisation juste et précise des instruments de mesure ▪ Interprétation correcte des résultats	☐	☐
3. Tester le fonctionnement des accessoires ▪ Mise en action des accessoires ▪ Fonctionnement conforme aux instructions du fabricant	☐	☐
4. Purger le réseau ▪ Purge du réseau selon les codes et les normes	☐	☐
5. Effectuer les réparations nécessaires ▪ Réparations étanches et définitives	☐	☐
6. Communiquer avec le fournisseur de gaz pour assurer la mise en service du compteur ou le remplissage des récipients de gaz ▪ Communication et coordination efficaces assurant l'alimentation en gaz au moment opportun ▪ Aucun retard occasionné par un manque de gaz	☐	☐
7. Vérifier la stabilité et la solidité de tous les équipements, conduites, appareils et accessoires installés ▪ Vérifications manuelle et visuelle	☐	☐

Notes d'apprentissage :

1er ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE, DES BOUTEILLES ET DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

TÂCHE F — RANGER ET NETTOYER LE LIEU DE TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Nettoyer et ranger l'outillage utilisé ▪ Matériel, équipement et outils nettoyés et rangés aux endroits appropriés ▪ Respect des règles d'entreposage	☐	☐
2. Nettoyer les aires de travail ▪ Propreté des lieux, aires de travail libres et sans obstacles ▪ Excavations comblées et équipements de sécurité enlevés	☐	☐

Notes d'apprentissage :

1er ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE, DES BOUTEILLES ET DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

TÂCHE G CONSIGNER LES DONNÉES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Mettre à jour les documents requis ▪ Écriture claire et lisible, renseignements complets, inscription des données juste et conforme aux exigences et aux normes	☐	☐
2. Rédiger des rapports ▪ Rapports clairs, lisibles, complets et conformes aux codes et aux normes de l'entreprise ▪ Inscription juste des données	☐	☐
3. Communiquer les rapports ▪ Communication efficace des rapports au client, avec toutes les explications nécessaires ▪ Remise du cahier des charges et du manuel d'entretien au client	☐	☐

Notes d'apprentissage :

1er ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE, DES BOUTEILLES ET DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

ATTESTATION DE LA COMPÉTENCE

Conditions générales d'évaluation

Les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent notamment avoir été accomplies dans les conditions suivantes :

- Dans l'exercice régulier du travail
- De façon autonome et efficiente
- Au moyen des équipements, outillages et matériels usuels.

Contexte technique d'évaluation

L'apprenti ou l'apprentie doit effectuer les tâches de cet élément de qualification sur au moins deux systèmes. Cochez les systèmes.

- des aérothermes ☐
- des cuisinières ☐
- des systèmes de chauffage à air ☐
- des systèmes de chauffage à eau ☐
- des foyers ☐
- des fours ☐
- autres types d'appareils de 120 kW et moins ☐

De plus, l'apprenti ou l'apprentie doit avoir installé des bouteilles et des réservoirs de moins de 5,000 gallons US.

En utilisant ces techniques d'assemblage:

- à évasement,
- collé, filetage,
- soudage/brasage

En assemblant ou installant les éléments suivants :

- conduits d'approvisionnement d'air et d'évacuation, tuyauterie de cuivre, d'acier et souple
- coupe-tirage
- régulateurs
- évents
- soupape

Critères d'évaluation généraux et spécifiques

Vous pouvez évaluer la personne en apprentissage en vous basant sur :

- le respect des règles de santé et de sécurité du travail
- le code CSA-B149.1- Code d'installation du gaz naturel et du propane
- le code CSA-B149.2 - Code sur le stockage et la manipulation du propane
- la méthode et la rigueur dans l'exécution du travail

Les critères propres à chacune des sous-tâches sont indiqués dans la description de celles-ci.

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de l'élément de qualification

INSTALLER ET RACCORDER DE LA TUYAUTERIE, DES BOUTEILLES ET DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

Signature de l'apprenti ou de l'apprentie

Signature du compagnon, de la compagne ou de la personne autorisée

Date

Vous pouvez maintenant attester la maîtrise de cet élément de qualification sur le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et faire parvenir celui-ci au CAQP.

2e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

METTRE EN MARCHE DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

TÂCHE A — VÉRIFIER TOUS LES RACCORDS ET LES ACCESSOIRES DES APPAREILS ET DES BOUTEILLES DE PROPANE	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Inspecter et évaluer l'état des composants ▪ Inspection complète de tous les composants	☐	☐
2. Vérifier l'étanchéité des composants ▪ Isolation étanche des sections ▪ Réalisation des essais appropriés ▪ Étanchéité complète des composants	☐	☐
3. Détecter les problèmes ▪ Vérification complète et appropriée de tous les dispositifs ▪ Utilisation juste et précise des instruments de mesure; lecture et interprétation correctes des résultats ▪ Repérage précis et pertinent des problèmes	☐	☐

Notes d'apprentissage :

2e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

METTRE EN MARCHE DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

TÂCHE B — EFFECTUER LA MISE EN MARCHE INITIALE DES APPAREILS AU PROPANE ET LEURS ACCESSOIRES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Informer le client du démarrage initial de ses appareils ▪ Information juste et précise concernant le moment du démarrage des appareils et planification de la mise en marche	☐	☐
2. Démarrer les appareils et les accessoires ▪ Suivi rigoureux des méthodes et des procédures de démarrage et de mise en service conformément aux codes et aux normes ainsi qu'aux recommandations du fabricant	☐	☐
3. Vérifier les systèmes ▪ Absence de fuites et fonctionnement adéquat ▪ Utilisation juste et précise de tous les instruments ▪ Vérification minutieuse du fonctionnement de l'appareil, de ses contrôles et des accessoires	☐	☐
4. Régler le fonctionnement ▪ Exécution des ajustements de base touchant les accessoires de sécurité, la combustion, la régulation, l'évacuation, la ventilation et la distribution de chaleur ▪ Vérification de tous les accessoires, contrôles, équipements de sécurité, etc., selon les instructions des fabricants	☐	☐
5. Optimiser des appareils et des accessoires au gaz ▪ Mise au point et réglage des contrôles et des accessoires selon les instructions des fabricants et conformément aux codes et aux normes ▪ Ajustement des paramètres de fonctionnement pour assurer un rendement optimal	☐	☐

Notes d'apprentissage :

2e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

METTRE EN MARCHE DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

TÂCHE C — CONSIGNER LES DONNÉES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Mettre à jour les documents requis ▪ Écriture claire et lisible, renseignements complets et conformes aux codes et aux normes de l'entreprise ▪ Inscription juste des données	☐	☐
2. Rédiger des rapports ▪ Rapports clairs, lisibles, complets et conformes aux codes et aux normes de l'entreprise ▪ Inscription juste des données	☐	☐
3. Communiquer les rapports ▪ Communication efficace des rapports aux clients, avec toutes les explications nécessaires ▪ Remise du cahier des charges et du manuel d'entretien au client	☐	☐

Notes d'apprentissage :

2e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

METTRE EN MARCHE DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

ATTESTATION DE LA COMPÉTENCE

Conditions générales d'évaluation

Les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent notamment avoir été accomplies dans les conditions suivantes :

- Dans l'exercice régulier du travail
- De façon autonome et efficiente
- Au moyen des équipements, outillages et matériels usuels.

Contexte technique d'évaluation

L'apprenti ou l'apprentie doit effectuer les tâches de cet élément de qualification sur au moins deux systèmes. Cochez les systèmes.

- des brûleurs ☐
- des cuisinières ☐
- des générateurs d'air chaud ☐
- autres types d'appareils de 120 kW et moins ☐

Critères d'évaluation généraux et spécifiques

Vous pouvez évaluer la personne en apprentissage en vous basant sur :

- le respect des règles de santé et de sécurité du travail
- le code CSA-B149.1- Code d'installation du gaz naturel et du propane
- le code CSA-B149.2 - Code sur le stockage et la manipulation du propane
- la méthode et la rigueur dans l'exécution du travail

Les critères propres à chacune des sous-tâches sont indiqués dans la description de celles-ci.

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de l'élément de qualification

METTRE EN MARCHE DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS

Signature de l'apprenti ou de l'apprentie

Signature du compagnon, de la compagne ou de la personne autorisée

Date

Vous pouvez maintenant attester la maîtrise de cet élément de qualification sur le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et faire parvenir celui-ci au CAQP.

3e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENTRETENIR ET RÉPARER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

TÂCHE A — VÉRIFIER LES BOUTEILLES, LES APPAREILS AU PROPANE, LEURS ACCESSOIRES AINSI QUE LA TUYAUTERIE	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Inspecter et évaluer l'état des composants ▪ Inspection complète de tous les composants	☐	☐
2. Vérifier la réserve de propane dans les récipients de propane de 5,000 gallons US et moins ▪ Lecture juste des indications	☐	☐
3. Prendre des lectures et analyser des données ▪ Prise de lectures régulières et précises dans le respect des codes et des normes ▪ Évaluation juste de l'état des composants et interprétation juste des données recueillies	☐	☐
4. Vérifier et évaluer le fonctionnement et le rendement de l'appareil, des accessoires et des dispositifs de contrôle ▪ Vérification complète et appropriée de tous les dispositifs ▪ Réalisation des essais appropriés ▪ Utilisation juste et précise des instruments de mesure, lecture et interprétation correctes des résultats	☐	☐
5. Vérifier l'étanchéité du réseau ▪ Essais d'étanchéité sur le réseau (essai de pression ou essai avec solution savonneuse) ▪ Utilisation juste et précise des instruments de mesure	☐	☐
6. Vérifier l'étanchéité des composants ▪ Isolation étanche des sections ▪ Réalisation appropriée des essais ▪ Étanchéité complète des composants	☐	☐
7. Détecter les problèmes ▪ Vérification complète et appropriée de tous les dispositifs ▪ Utilisation juste et précise des instruments de mesure ▪ Lecture et interprétation correctes des résultats	☐	☐

Notes d'apprentissage :

3e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENTRETENIR ET RÉPARER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

TÂCHE B — EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LES APPAREILS AU PROPANE, LEURS ACCESSOIRES AINSI QUE SUR LA TUYAUTERIE	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Purger les dispositifs et les composants ▪ Purges régulières des dispositifs, précautions appropriées aux produits manipulés	☐	☐
2. Régler des dispositifs et des composants ▪ Ajustement correct des niveaux, des débits, des pressions, des températures et des espacements ▪ Resserrement adéquat des pièces ▪ Solidité et étanchéité des pièces	☐	☐
3. Remplacer des pièces usées ou défectueuses ▪ Vérification pour s'assurer que les pièces sont identiques ou équivalentes ▪ Respect des méthodes de remplacement ▪ Assemblage approprié au matériau utilisé	☐	☐
4. Lubrifier les composants, s'il y a lieu ▪ Lubrification complète des composants avec les produits appropriés	☐	☐
5. Nettoyer les composants ▪ Nettoyage adéquat de tous les composants	☐	☐

Notes d'apprentissage :

3e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENTRETENIR ET RÉPARER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

TÂCHE C — POSER UN DIAGNOSTIC	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Intervenir d'urgence ▪ Respect des délais d'intervention	☐	☐
2. Préparer les mesures de sécurité ▪ Mesures conformes à la réglementation et aux procédures établies ▪ Choix pertinent des systèmes de sécurité en fonction du lieu d'installation à sécuriser ▪ Port de tous les équipements de protection individuelle requis selon la situation de travail ▪ Choix judicieux du type d'échafaudage	☐	☐
3. Relever de l'information relative au problème ▪ Relevé de données pertinentes ▪ Établissement d'un diagnostic juste	☐	☐
4. Analyser la situation ▪ Examen minutieux de chaque composant ▪ Interprétation adéquate des données	☐	☐
5. Identifier la cause du problème ▪ Évaluation juste de l'ampleur du problème et explications pertinentes des causes probables	☐	☐
6. Déterminer les actions correctives ou palliatives nécessaires ▪ Suggestion de corrections appropriées aux problèmes relevés, dans le respect des codes et des normes	☐	☐
7. Obtenir les autorisations de travail ▪ Plans de travail signés par le propriétaire ou le client	☐	☐

Notes d'apprentissage :

3e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENTRETENIR ET RÉPARER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

TÂCHE D — PLANIFIER LE TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Interpréter le bon de travail ▪ Relevé des données pertinentes	☐	☐
2. Vérifier les plans, les devis, les croquis, etc. ▪ Vérification de la validité du plan ▪ Interprétation exacte des codes et des symboles ▪ Interprétation juste du devis	☐	☐
3. Planifier les mesures et les équipements de sécurité ▪ Préparation, vérification, ajustement, entretien, port et utilisation des équipements conformément aux codes, aux normes et aux lois ▪ Mesures conformes à la réglementation	☐	☐
4. Choisir les matériaux, les tuyaux et les raccords ▪ Sélection correspondant aux codes et aux normes	☐	☐
5. Choisir, vérifier et préparer les outils, les matériaux, les équipements et les instruments nécessaires ▪ Disponibilité de tout le matériel nécessaire aux travaux ▪ Sélection d'outils et d'équipements appropriés au travail à effectuer	☐	☐
6. Déterminer le circuit de la tuyauterie ▪ Installation des circuits selon les codes et les normes ▪ Utilisation de l'espace minimal pour les circuits	☐	☐
7. Élaborer le plan de travail ▪ Planification des travaux efficace et tenant compte des coûts pour le client	☐	☐
8. Communiquer le plan de travail au client et aux intervenants ▪ Communication efficace, écriture claire et lisible	☐	☐
9. Coordonner le travail avec celui des autres intervenants ▪ Utilisation de moyens de communication appropriés à la situation ▪ Communication efficace avec les intervenants	☐	☐

Notes d'apprentissage :

3e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENTRETENIR ET RÉPARER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

TÂCHE E — APPORTER LES CORRECTIONS NÉCESSAIRES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Isoler la section à réparer ▪ Sécuriser l'appareil à réparer ▪ Isolement complet, section dépressurisée et tempérée	☐	☐
2. Arrêter et sécuriser les équipements ▪ Arrêts selon les normes établies et les instructions du fabricant ▪ Cadenassage (verrouillage) ou étiquetage des sources d'énergie si nécessaire	☐	☐
3. Effectuer les réparations ▪ Sélection judicieuse des techniques de réparation ▪ Réparations selon les codes et les normes ▪ Fonctionnement conforme aux attentes et aux instructions du fabricant	☐	☐
4. Régler des dispositifs ▪ Ajustement correct des niveaux, des débits, des pressions et des températures	☐	☐
5. Resserrer des pièces ▪ Resserrement adéquat des pièces ▪ Solidité et étanchéité des pièces	☐	☐
6. Remplacer des pièces usées ou défectueuses ▪ Remplacement efficace et définitif des pièces défectueuses ▪ Vérification des numéros de modèles pour s'assurer que les nouvelles pièces sont identiques aux anciennes ▪ Respect des méthodes de remplacement ▪ Sélection appropriée des matériaux en fonction de la technique d'assemblage	☐	☐
7. Raccorder les nouvelles installations aux canalisations existantes ▪ Raccordements solides, étanches et sécuritaires	☐	☐

Notes d'apprentissage :

3e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENTRETENIR ET RÉPARER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

TÂCHE F — CONTRÔLER LA QUALITÉ DU TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Vérifier la tuyauterie, les équipements, les appareils et les accessoires réparés ▪ Vérifications manuelle et visuelle ▪ Vérification minutieuse des systèmes pour s'assurer qu'il n'y a aucune fuite ▪ Vérification de tous les accessoires et appareils installés, conformément aux instructions des fabricants ▪ Utilisation juste et précise de tous les instruments de mesure et interprétation correcte des résultats	☐	☐
2. Remettre le réseau sous pression ▪ Mise sous pression selon les codes et les normes	☐	☐
3. Vérifier l'étanchéité du réseau ▪ Respect des exigences relatives aux essais de pression ▪ Utilisation juste et précise des instruments de mesure ▪ Interprétation correcte des résultats	☐	☐
4. Démarrer les appareils et les accessoires ▪ Application rigoureuse des méthodes et des procédures de démarrage ▪ Mise en service conforme aux instructions des fabricants	☐	☐
5. Tester le fonctionnement des accessoires ▪ Mise en action des accessoires ▪ Fonctionnement conforme aux instructions du fabricant	☐	☐
6. Effectuer les réparations nécessaires ▪ Réparations étanches et définitives	☐	☐
7. Mettre à l'essai le système de combustion et effectuer les réglages appropriés pour assurer un rendement optimal ▪ Combustion et réglages conformes aux instructions du fabricant	☐	☐
8. Mettre au point et optimiser les appareils et les accessoires ▪ Mise au point et optimisation du rendement de l'appareil dans le respect des codes et des normes, ainsi que des instructions du fabricant	☐	☐

Notes d'apprentissage :

3e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENTRETENIR ET RÉPARER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

TÂCHE G — RANGER ET NETTOYER LE LIEU DE TRAVAIL

	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Nettoyer et ranger les outils, les équipements, les matériaux et les produits utilisés ▪ Matériel, équipements et outils nettoyés ▪ Respect des règles d'entreposage	☐	☐
2. Nettoyer les aires de travail ▪ Propreté des lieux, aires de travail libres et sans obstacles	☐	☐

Notes d'apprentissage :

TÂCHE H — CONSIGNER LES DONNÉES

	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Mettre à jour les documents requis ▪ Écriture claire, lisible, renseignements complets et conformes aux exigences, aux codes et aux normes ▪ Inscription juste des données	☐	☐
2. Rédiger les rapports ▪ Rapports clairs, lisibles, complets et conformes aux codes et aux normes de l'entreprise ▪ Inscription juste des données	☐	☐
3. Communiquer les rapports ▪ Communication efficace au client, avec toutes les explications nécessaires ▪ Remise du cahier des charges et du manuel d'entretien au client	☐	☐

Notes d'apprentissage :

3e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENTRETENIR ET RÉPARER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

ATTESTATION DE LA COMPÉTENCE

Conditions générales d'évaluation

Les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent notamment avoir été accomplies dans les conditions suivantes :

- Dans l'exercice régulier du travail
- De façon autonome et efficiente
- À l'aide des équipements, outillages et matériels usuels

Contexte technique d'évaluation

L'apprenti ou l'apprentie doit effectuer les tâches de cet élément de qualification sur au moins deux systèmes. Cochez les systèmes.

- des brûleurs ☐
- des cuisinières ☐
- des générateurs d'air chaud ☐
- autres types d'appareils de 120 kW et moins ☐

En entretenant ou réparant également les éléments suivants :

- conduits d'approvisionnement d'air et d'évacuation, tuyauterie de cuivre, d'acier et souple
- coupe-tirage
- régulateurs
- évents
- soupape

Critères d'évaluation généraux et spécifiques

Vous pouvez évaluer la personne en apprentissage en vous basant sur :

- le respect des règles de santé et de sécurité du travail
- le code CSA-B149.1- Code d'installation du gaz naturel et du propane
- le code CSA-B149.2 - Code sur le stockage et la manipulation du propane
- la méthode et la rigueur dans l'exécution du travail

Les critères propres à chacune des sous-tâches sont indiqués dans la description de celles-ci.

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de l'élément de qualification

ENTRETENIR ET RÉPARER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

Signature de l'apprenti ou de l'apprentie

Signature du compagnon, de la compagne ou de la personne autorisée

Date

Vous pouvez maintenant attester la maîtrise de cet élément de qualification sur le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et faire parvenir celui-ci au CAQP.

4e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENLEVER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

TÂCHE A — PLANIFIER LE TRAVAIL	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Interpréter le bon travail ▪ Relevé des données pertinentes ▪ Contre-vérification de l'étendue du travail demandé	☐	☐
2. Préparer et vérifier tout le matériel et l'équipement nécessaires ▪ Sélection d'outils et d'équipements appropriés; vérification de tous les équipements avant l'utilisation ▪ Choix judicieux du type d'échafaudage	☐	☐
3. Préparer les mesures de sécurité ▪ Mesures conformes à la réglementation et aux procédures établies	☐	☐
4. Élaborer un plan de travail ▪ Plan conforme aux exigences, ordre logique d'exécution des travaux	☐	☐
5. Coordonner et communiquer le plan de travail aux personnes concernées ▪ Communication efficace	☐	☐

Notes d'apprentissage :

4e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENLEVER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

TÂCHE B — ISOLER, PURGER ET DÉCONNECTER LES APPAREILS AU PROPANE AINSI QUE LA TUYAUTERIE	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Fermer et sécuriser l'alimentation en gaz ▪ Fermeture du robinet d'arrêt principal de l'alimentation en gaz	☐	☐
2. Isoler la section à enlever ▪ Isolement complet, réseau dépressurisé, purgé et tempéré	☐	☐
3. Sécuriser les dispositifs ▪ Cadenassage ou étiquetage conforme aux normes	☐	☐
4. Dépressuriser et purger la canalisation à enlever ▪ Installation sécurisée et prête à être démantelée	☐	☐
5. Coordonner ou effectuer le débranchement de toutes les sources d'énergie ▪ Coordination efficace avec des personnes qualifiées pour s'assurer de débrancher à temps ▪ Débranchement électrique exécuté selon les codes et les normes	☐	☐
6. Assurer un accès sécuritaire aux appareils à enlever ▪ Appareils accessibles, aires de travail isolées et protégées	☐	☐
7. Démonter les composants ▪ Démontage efficace et en fonction d'une réutilisation possible des composants	☐	☐

Notes d'apprentissage :

4e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENLEVER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

TÂCHE C — ENLEVER LES APPAREILS AU PROPANE, LEURS ACCESSOIRES AINSI QUE LA TUYAUTERIE, ET LES RANGER OU S'EN DÉFAIRE	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Vérifier que tous les raccords, les accessoires et les contrôles ont été déconnectés de l'appareil ▪ Vérification visuelle et tactile	☐	☐
2. Démonter la tuyauterie composant le réseau de gaz interne et externe ▪ Démontage de la tuyauterie extérieure à partir du compteur ou des récipients ▪ Démontage de la tuyauterie à partir de chaque appareil ▪ Utilisation appropriée des outils de démontage ou de coupe	☐	☐
3. Démonter les accessoires installés sur la tuyauterie de gaz ▪ Démontage minutieux de chaque accessoire	☐	☐
4. Démonter les ancrages et les supports de l'appareil et des accessoires ▪ Démontage ou coupe de tous les supports et ancrages de l'appareil et des accessoires	☐	☐
5. Déterminer le poids et le centre de gravité de l'appareil à enlever ▪ Détermination précise du poids et du centre de gravité de l'appareil	☐	☐
6. Choisir et vérifier les équipements de levage et de manutention ▪ Choix des équipements en fonction du poids et de la taille de l'appareil	☐	☐
7. Retirer et ranger la tuyauterie et les accessoires enlevés ▪ Retrait et rangement à l'endroit prévu de toute la tuyauterie et de tous les accessoires enlevés	☐	☐
8. Refermer les percements sur les murs extérieurs ▪ Fermeture étanche aux intempéries et à la vermine	☐	☐

Notes d'apprentissage :

4e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENLEVER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

TÂCHE D — ISOLER, DÉCONNECTER ET SE DÉFAIRE DES BOUTEILLES DE PROPANE

	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Vérifier que tous les raccords, les accessoires et les contrôles ont été déconnectés des récipients de propane de 5,000 gallons US et moins ▪ Vérifications visuelle et tactile	☐	☐
2. Démonter les ancrages et les supports des bouteilles et des accessoires ▪ Enlèvement et coupage des ancrages et support	☐	☐
3. Coordonner l'enlèvement des bouteilles de propane et de leur assise par le fournisseur de gaz ▪ Enlèvement des bouteilles le plus tôt possible après la mise hors service de l'installation	☐	☐

Notes d'apprentissage :

TÂCHE E — RANGER ET NETTOYER LE LIEU DE TRAVAIL

	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Nettoyer et ranger tous les outils, les équipements, les matériaux et les produits utilisés ▪ Matériel, équipement et outils nettoyés ▪ Respect des règles d'entreposage	☐	☐
2. Nettoyer les aires de travail ▪ Propreté des lieux, aires de travail libres et sans obstacles	☐	☐

Notes d'apprentissage :

4e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENLEVER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

TÂCHE F — CONSIGNER LES DONNÉES	SUIVI DES SOUS-TÂCHES	
	Maîtrisée	S.O.
1. Mettre à jour les documents requis ▪ Écriture claire, lisible, renseignements complets et conformes aux exigences, aux codes et aux normes ▪ Inscription juste des données	☐	☐
2. Rédiger les rapports ▪ Rapports clairs, lisibles, complets et conformes aux codes et aux normes de l'entreprise ▪ Inscription juste des données	☐	☐
3. Communiquer les rapports ▪ Communication efficace au client, avec toutes les explications nécessaires ▪ Remise du cahier des charges et du manuel d'entretien au client	☐	☐

Notes d'apprentissage :

4e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ENLEVER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

ATTESTATION DE LA COMPÉTENCE

Conditions générales d'évaluation

Les tâches décrites dans cet élément de qualification doivent notamment avoir été accomplies dans les conditions suivantes :

- Dans l'exercice régulier du travail
- De façon autonome et efficiente
- À l'aide des équipements, outillages et matériels usuels

Contexte technique d'évaluation

Les techniques pour enlever les éléments suivants ont été expliquées à l'apprenti et celui-ci en maîtrise les concepts:

- des brûleurs ☐
- des cuisinières ☐
- des générateurs d'air chaud ☐
- des appareils de 120 kW et moins ☐
- de la tuyauterie de cuivre, d'acier et souple ☐

Critères d'évaluation généraux et spécifiques

Vous pouvez évaluer la personne en apprentissage en vous basant sur :

- le respect des règles de santé et de sécurité du travail
- le code CSA-B149.1- Code d'installation du gaz naturel et du propane
- le code CSA-B149.2 - Code sur le stockage et la manipulation du propane
- la méthode et la rigueur dans l'exécution du travail

Les critères propres à chacune des sous-tâches sont indiqués dans la description de celles-ci.

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de l'élément de qualification

ENLEVER DES APPAREILS AU PROPANE DE 120 kW ET MOINS AINSI QUE TOUTE TUYAUTERIE DE PROPANE

Signature de l'apprenti ou de l'apprentie

Signature du compagnon, de la compagne ou de la personne autorisée

Date

Vous pouvez maintenant attester la maîtrise de cet élément de qualification sur le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et faire parvenir celui-ci au CAQP.

PARTIE 3
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PRÉPARATION À L'EXAMEN DE QUALIFICATION

À la fin de votre apprentissage, un examen de qualification administré par Emploi-Québec vérifiera si vous maîtrisez les différentes tâches de votre métier. Les questions de cet examen porteront sur des situations ou des problèmes que vous pouvez rencontrer dans l'exercice de ces tâches. Vous devrez donc comprendre le pourquoi des choses afin de pouvoir diagnostiquer un problème technique, par exemple, et vous devrez avoir acquis des connaissances théoriques. Vous devrez aussi avoir mémorisé certains éléments importants des normes techniques et des codes, ou du moins savoir comment les consulter. Dans certains cas, ces documents ou des extraits de ceux-ci vous seront fournis au moment de l'examen pour vous aider à résoudre des problèmes.

Votre apprentissage, tel qu'il est détaillé dans le présent guide, ainsi que les activités de formation recommandées ou obligatoires vous préparent à l'examen. Vous devriez cependant, dans les mois précédant votre examen, réviser les notions théoriques que vous auriez moins utilisées. Ne vous fiez pas au seul fait qu'un code ou un autre document technique vous sera alors fourni : si vous ne connaissez pas bien le contenu en question, vous perdrez du temps à chercher les réponses.

Les questions de l'examen de qualification reflètent l'apprentissage décrit dans votre guide.

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur la préparation à l'examen et sur les documents permis en consultant le site Web d'Emploi-Québec ou en téléphonant au 1 866 393-0067.

CADRE LÉGAL ET ADMINISTRATIF

AVERTISSEMENT

Le contenu de cette partie ne peut servir à des fins juridiques. Seul le texte de la loi et des règlements peut faire l'objet d'une interprétation juridique. Pour plus de renseignements sur les programmes et les formalités, consultez le site Web d'Emploi-Québec ou contactez le Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP) au 1 866 393-0067.

Le programme d'apprentissage décrit dans ce guide mène à la délivrance d'un certificat de qualification dans le cadre d'un programme de formation établi par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de l'article 30 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5) et l'un des règlements suivants :

Mention légale

r.1 : Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction

r.2 : Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

1 DÉTENIR UNE CARTE D'APPRENTI VALIDE

La carte d'apprenti est le seul document qui permet à une personne encore non qualifiée d'exécuter les tâches définies dans ce guide, et ce, sous la supervision d'une personne titulaire du certificat de qualification visé par ce programme. Pour certaines qualifications, le certificat de compétence-compagnon de la Commission de la construction du Québec (CCQ) est aussi accepté.

Mention légale

« Pour commencer l'apprentissage d'un métier ou d'une profession [dont l'exécution des travaux requiert un certificat de qualification], une personne doit être inscrite à titre d'apprenti ».

Obtention

Pour s'inscrire à titre d'apprenti ou apprentie, il faut remplir le formulaire requis et le présenter au Centre administratif de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec. La personne inscrite reçoit ensuite une trousse d'apprentissage qui comprend normalement :

- une carte d'apprenti;
- un exemplaire du guide d'apprentissage pour l'apprenti;
- un exemplaire d'un aide-mémoire au compagnon ou à la compagne;
- une copie du document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) et du formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003).

Renouvellement

Mention légale

« Pour demeurer valide, une carte d'apprenti doit être renouvelée annuellement, au plus tard à la date de l'anniversaire de naissance de son titulaire, sur paiement des droits exigibles […]. »

L'apprenti ou apprentie reçoit un avis de renouvellement quelques semaines avant l'échéance de sa carte. Il lui faut, pour chaque renouvellement, remplir le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003) et l'envoyer, avec sa demande de renouvellement, au Centre administratif de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec.

2 ACCOMPLIR SON APPRENTISSAGE

Mention légale

« Pour compléter l'apprentissage, l'apprenti doit avoir acquis tous les éléments de qualification décrits au programme d'apprentissage, réussi la formation professionnelle requise et complété la durée minimale d'apprentissage prescrite. »

Maîtrise de tous les éléments de qualification

L'apprentissage se fait en milieu de travail. Il n'est pas obligatoire de respecter l'ordre de présentation des éléments de qualification utilisé dans le guide. Cependant, l'apprenti ou apprentie doit avoir maîtrisé tous les éléments de qualification requis.

Dès que l'apprenti ou apprentie a terminé l'apprentissage d'un élément de qualification et que le compagnon ou la compagne en a fait une évaluation satisfaisante, ils apposent tous les deux leur signature à l'endroit prévu dans le document d'attestation de la compétence.

Mention légale

« Tant qu'il n'a pas complété l'apprentissage d'un élément de qualification, l'apprenti ne peut exécuter les travaux visés […] pour le certificat de qualification demandé que sous la supervision d'un titulaire de ce certificat qui est sur place et à proximité de l'apprenti. »

Une fois que l'apprenti ou apprentie maîtrise un élément de qualification, le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003) peut être rempli et adressé au Centre administratif de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec. L'apprenti ou apprentie reçoit ensuite le document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002) mis à jour, confirmant qu'il lui est maintenant permis d'exécuter sous supervision générale les tâches correspondant aux éléments de qualification enregistrés. Cela signifie qu'il n'est plus obligatoire que le compagnon ou la compagne reste à ses côtés.

Mention légale

« Après avoir complété l'apprentissage d'un élément de qualification et tant qu'il n'a pas obtenu le certificat de qualification, l'apprenti ne peut exécuter ces travaux que sous la supervision d'un titulaire du certificat de qualification exigé pour les travaux supervisés. »

Réussite de la formation théorique obligatoire

Mention légale

« Les cours de formation professionnelle réussis par une personne peuvent être reconnus comme équivalents à ceux exigés en vertu du règlement s'ils satisfont aux exigences de formation professionnelle décrites au programme d'apprentissage. »

L'apprentissage d'un élément de qualification exige parfois des connaissances qui ne peuvent pas être acquises en milieu de travail. Dans ce cas, le programme d'apprentissage requiert la réussite de formations professionnelles listées dans le document *Démarche de qualification professionnelle* (01-1002). Emploi-Québec peut reconnaître des cours que l'apprenti ou apprentie a suivis antérieurement. Tout cours reconnu dans le cadre des programmes de qualification qui couvre la matière de la formation obligatoire sera accepté. Pour plus de renseignements, communiquez avec le Centre administratif de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec.

La réussite de la formation obligatoire doit être consignée dans le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003), accompagné des documents qui attestent cette réussite.

Respect de la durée minimale

Le rythme de l'apprentissage peut varier selon les réalités du milieu de travail et selon les capacités de l'apprenti ou apprentie à exécuter les tâches indiquées dans le guide. Cependant, la durée minimale prescrite doit être respectée. L'expérience antérieure dans des tâches semblables peut être créditée.

3 SE PRÉSENTER À L'EXAMEN ET LE RÉUSSIR

Mention légale

« Le contenu de l'examen de qualification vise à vérifier si un apprenti satisfait aux exigences de qualification requises pour l'exécution des travaux […] et il porte sur les éléments décrits au programme d'apprentissage. »

Inscription à l'examen

Pour s'inscrire à l'examen, l'apprenti ou l'apprentie doit satisfaire à toutes les exigences du programme. L'inscription se fait auprès du Centre administratif de la qualification professionnelle.

Mention légale

« L'apprenti qui est admissible à l'examen de qualification doit s'inscrire auprès du ministre et payer les droits exigibles. »

Examen

Généralement, l'examen dure une demi-journée et se présente sous la forme de questions ou de problèmes comportant un choix de réponses. Une version anglaise de l'examen est à la disposition des personnes qui maîtrisent mieux cette langue. Dans l'examen, le système métrique et le système impérial sont habituellement utilisés, car la personne qualifiée peut avoir à se servir de ces deux systèmes dans l'exécution de ses tâches. Pour de l'information sur la documentation et le matériel permis (une calculatrice par exemple), et pour d'autres renseignements sur la préparation à l'examen, on peut consulter le site Web d'Emploi-Québec ou le Centre administratif de la qualification professionnelle.

Mention légale

« L'apprenti qui échoue un examen peut le reprendre à la date fixée par le ministre. Pour être réadmis à l'examen après 3 échecs, l'apprenti doit reprendre et compléter l'apprentissage des éléments de qualification pour lesquels il a échoué l'examen. Le délai de reprise d'un examen ne peut être inférieur à 1 mois de la date de l'examen »

La réussite à l'examen permet d'obtenir le certificat de qualification.

AUTRES CONDITIONS RELATIVES AU CERTIFICAT

DURÉE ET CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT

Mention légale

« Le certificat de qualification est valide à compter de la date de délivrance jusqu'à la date du quatrième anniversaire de naissance du titulaire qui suit cette délivrance. Il peut être renouvelé, sans frais, pour des périodes de quatre ans par la suite. »

Le certificat de qualification est obligatoire tant que le ou la titulaire exécute une ou des tâches visées par ce document.

Une formation visant la mise à jour des compétences professionnelles peut être exigée. Si tel est le cas, le travailleur ou la travailleuse reçoit un avis en ce sens au moment de l'obtention ou du renouvellement de son certificat. Il lui faut suivre cette formation avant la date du prochain renouvellement de son certificat.

Une personne qui n'a pas demandé de renouvellement de son certificat dans un délai maximal de six ans doit se présenter à un nouvel examen de qualification. Certaines exceptions peuvent s'appliquer. Communiquez avec le Centre administratif de la qualification professionnelle ou consultez le site Web d'Emploi-Québec pour connaître les détails.

DROITS EXIGIBLES

Des droits sont exigés par Emploi-Québec pour l'inscription à l'apprentissage et à l'examen de qualification, ainsi que pour le renouvellement de la carte d'apprenti. Ces droits sont indexés annuellement. Pour connaître la tarification en vigueur, on consultera le site Web d'Emploi-Québec.

RECOURS

Toute personne qui se croit lésée par une décision rendue par Emploi-Québec peut demander un réexamen administratif. De plus, elle peut, dans les 30 jours, exercer un recours à la Commission des relations du travail.

CONTRÔLE

Les personnes qui exécutent les travaux contenus dans la définition d'un certificat de qualification sans détenir ce certificat, de même que leurs employeurs, commettent une infraction à l'article 42 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre.

Mention légale

« Le titulaire d'un certificat de qualification ou d'une carte d'apprenti doit l'avoir en sa possession lorsqu'il exécute des travaux visés au présent règlement. Il doit exhiber ce document sur demande d'un représentant du ministre ou de toute autre personne autorisée en vertu de la loi à effectuer des inspections ou des enquêtes dans le domaine de la qualification de la main-d'œuvre. »

Le titulaire doit aviser Emploi-Québec sans délai de tout changement d'adresse.

PRÉSENTATION DES FORMULAIRES

(Ces formulaires sont insérés dans la couverture arrière du guide)

DÉMARCHE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (01-1002)

Le document *Démarche de qualification professionnelle* présente les étapes et les apprentissages que devra faire l'apprenti ou apprentie pour obtenir son certificat de qualification. Ce document est particulier à chaque apprenti ou apprentie.

On y tient compte des acquis (expériences et formation théorique) qui lui ont été reconnus pour établir les éléments du programme d'apprentissage qu'il lui faudra suivre. La reconnaissance des acquis est faite à partir des renseignements fournis par l'apprenti ou apprentie lors de son inscription au programme et lors de la mise à jour de sa démarche d'apprentissage.

Les renseignements qui figurent dans ce document concernent :

- Le nombre d'heures de travail à effectuer sous la supervision d'une personne qualifiée (durée de l'apprentissage)
- La formation théorique requise, s'il y a lieu
- Les éléments de qualification à acquérir et à évaluer en situation de travail
- L'examen à réussir
- D'autres éléments, s'il y a lieu

La section « À réaliser » indique les étapes à franchir par l'apprenti ou apprentie pour mener à terme son programme d'apprentissage.

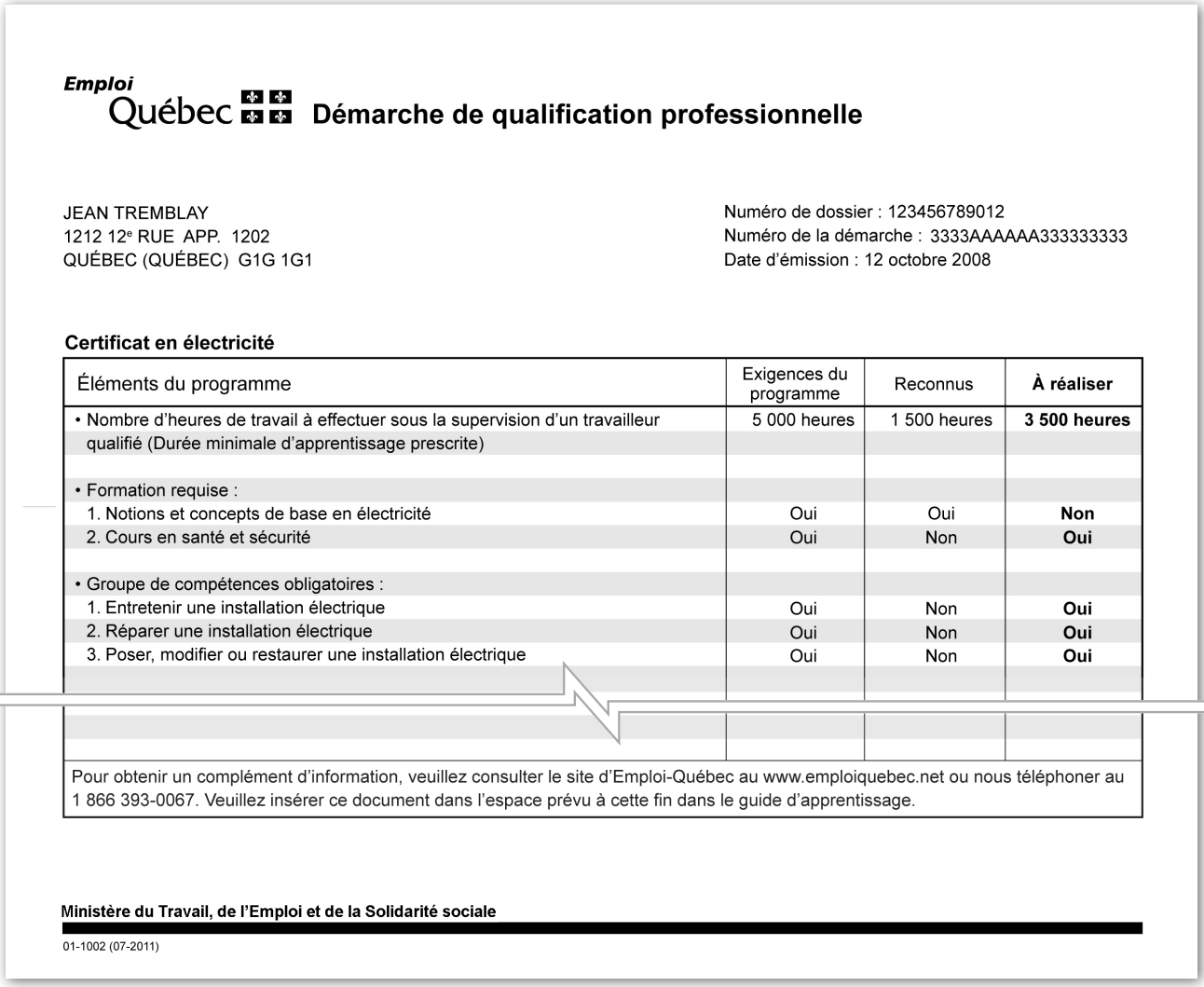

Emploi Québec **Démarche de qualification professionnelle**

JEAN TREMBLAY
1212 12e RUE APP. 1202
QUÉBEC (QUÉBEC) G1G 1G1

Numéro de dossier : 123456789012
Numéro de la démarche : 3333AAAAAA333333333
Date d'émission : 12 octobre 2008

Certificat en électricité

Éléments du programme	Exigences du programme	Reconnus	À réaliser
• Nombre d'heures de travail à effectuer sous la supervision d'un travailleur qualifié (Durée minimale d'apprentissage prescrite)	5 000 heures	1 500 heures	**3 500 heures**
• Formation requise :			
1. Notions et concepts de base en électricité	Oui	Oui	**Non**
2. Cours en santé et sécurité	Oui	Non	**Oui**
• Groupe de compétences obligatoires :			
1. Entretenir une installation électrique	Oui	Non	**Oui**
2. Réparer une installation électrique	Oui	Non	**Oui**
3. Poser, modifier ou restaurer une installation électrique	Oui	Non	**Oui**

Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le site d'Emploi-Québec au www.emploiquebec.net ou nous téléphoner au 1 866 393-0067. Veuillez insérer ce document dans l'espace prévu à cette fin dans le guide d'apprentissage.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

01-1002 (07-2011)

SUIVI DE LA DÉMARCHE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (01-1003)

Quand remplir ce formulaire?

Il est obligatoire de remplir le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et de l'envoyer à Emploi-Québec dans les cas suivants :

- au moment du renouvellement de la carte d'apprenti
- à tout autre moment où l'apprenti ou apprentie doit informer Emploi-Québec d'une modification à son dossier (changement d'employeur, progression de sa démarche de qualification, etc.)
- à la demande d'Emploi-Québec

Comment remplir ce formulaire?

Voir le modèle à la page suivante pour les numéros des sections et des éléments.

SECTION 1

L'apprenti ou apprentie doit fournir l'ensemble des renseignements demandés concernant :

- l'entreprise,
- la personne représentant l'entreprise,
- la personne autorisée[1], s'il y a lieu
- le compagnon ou la compagne[2] ainsi que son numéro de dossier[3].

SECTION 2

Dans la section 2 sont déjà inscrits les éléments du programme personnalisé propre à l'apprenti ou apprentie. Il faut compléter l'information selon les consignes ci-dessous.

Élément A

Indiquer la période de référence pendant laquelle le travail a été supervisé par une personne qualifiée et déclarer le nombre d'heures effectuées au cours de cette période. Les heures déclarées doivent être uniquement celles qui se rapportent aux tâches assujetties aux règlements F-5, r. 1 et r. 2 et qui sont décrites dans le guide. Un représentant de l'entreprise doit signer cette section.

Élément B

Dans la section Titre des formations suivies correspondant à la formation demandée, inscrire la liste des formations suivies. Elles doivent correspondre à la formation demandée. Fournir une photocopie lisible des attestations.

Élément C

Pour chaque élément de qualification dont la maîtrise a été acquise durant la période de référence, l'apprenti ou apprentie ainsi que le compagnon ou la compagne, ou la personne autorisée par l'entreprise, doivent signer à l'endroit indiqué.

Élément D

Pour les autres exigences, s'il y a lieu, il faut fournir une photocopie lisible des pièces attestant que l'exigence a été satisfaite.

SECTION 3

Dans la section Commentaires, l'apprenti ou apprentie, le compagnon ou la compagne et l'employeur peuvent inscrire toute information complémentaire destinée à Emploi-Québec.

SECTION 4

Par sa signature, la personne autorisée par l'entreprise certifie que les renseignements contenus dans le document sont exacts. Une fausse déclaration peut entraîner des sanctions prévues dans la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).

1 Il peut s'agir d'une personne titulaire du certificat de qualification visé ou d'une personne désignée par l'employeur qui a autorité sur les activités de l'apprenti ou apprentie.

2 Le compagnon ou la compagne est une personne titulaire d'un certificat de qualification valide.

3 Il s'agit du numéro inscrit sur le certificat de qualification (« Carte »).

Emploi Québec

Suivi de la démarche de qualification professionnelle

Pour remplir ce formulaire, veuillez lire les instructions qui figurent dans le guide d'apprentissage ou dans le site Internet d'Emploi-Québec (www.emploiquebec.gouv.qc.ca). Si vous avez un nouvel employeur, veuillez indiquer ses coordonnées dans la section Commentaires ci-dessous.

1

Prénom et nom de l'apprenti	Numéro de dossier	Numéro de la démarche	Date d'émission
JEAN TREMBLAY	0000000123456	3333AAAAAA333333333	15 septembre 2014

Nom de l'entreprise (Raison sociale)	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Nom de la personne représentant l'entreprise	Titre
Compagnie d'électricité inc.	*99876765432*	*Johanne Faubert*	*Adjointe*

Adresse	Code postal	Ind. rég. Téléphone
1223 De L'Industrielle, Local 35, Parc technologique, Montréal, Québec	*H1H 1W1*	*450 444-9999*

Nom de la personne autorisée (si ce n'est pas la personne représentant l'entreprise)	Titre
Réjean Dupuis	*Contremaître*

Nom du compagnon ou de la compagne	Numéro de dossier
Claude Martel	*0000000654321*

2

Certificat en électricité

Éléments du programme

A

• Nombre d'heures de travail assujetties effectuées sous la supervision du compagnon ou de la compagne
Période du *2014-08-15* au *2015-08-15* Nombre d'heures au cours de cette période : *2 000*
Signature de la personne représentant l'entreprise
Johanne Faubert

B

• Formation — Titre des formations suivies correspondant à la formation demandée (Annexer les photocopies des pièces justificatives.)
1. Cours en santé et sécurité

C

• Compétences ou éléments de qualification	Signature de l'apprentie/apprenti	Signature du compagnon, de la compagne ou de la personne autorisée
1. Entretenir une installation électrique		
Tâches		
a) Tâche 1		
b) Tâche 2		
2. Réparer une installation électrique		

D

• Autre exigence :

3

Commentaires :

4

Je certifie, à titre de représentant ou de représentante de l'entreprise, que l'information fournie dans ce formulaire est exacte.

Nom de la personne représentant l'entreprise	Signature	Date
Johanne Faubert	*Johanne Faubert*	*2015-08-31*

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Veuillez insérer ce document à l'endroit prévu à cette fin dans le guide d'apprentissage.

01-1003 (12-2013)